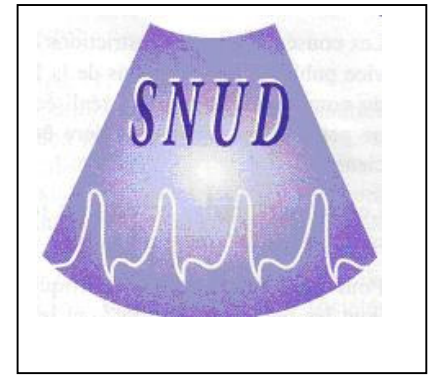


La Lettre du SNUD

Bimestrielle

ISSN 4642394

LDS



Président d'honneur : **J.-M. BOURGEOIS** - 30 Nîmes
 Président : **Christian DELATTRE** - 59 Hazebrouck
 Vice-présidents : **R. BESSIS** - 75 Paris - **P. DREVON** - 42 Roanne
 Secrétaire Général : **J.-G. MARTIN** - 45 Orléans
 Trésorier : **M. ALTHUSER** - 38 Grenoble
 Secrétaire Général Adjoint : **M. CONSTANT** - 59 Aubers
 Trésorier Adjoint : **E. LEFEBVRE** - 41 Vendôme

SYNDICAT NATIONAL DES ULTRASONOLOGISTES DIPLOMES

Doppléristes Diplômés, Echographistes Diplômés
 60, boulevard de Latour-Maubourg - 75340 Paris Cedex 07

EDITORIAL

QUALITE DES SOINS

Philippe DREVON

L'industrie a structuré son souci de qualité depuis les années 50. En matière de santé, le concept ne se développe qu'à partir des années 80 avec l'apparition des termes "gestion et évaluation de la qualité, assurance-qualité", à travers lesquels les responsables sanitaires se posent la question de la qualité du service rendu à la société.

Le patient était alors objet, il est devenu sujet et la gestion de la qualité des soins prend un tour différent

- pour des **raisons éthiques** : la déontologie de la profession exige que le patient reçoive les meilleurs soins, que les erreurs soient prévenues par la mise en oeuvre des meilleurs moyens,

- pour des **raisons juridiques** : l'usager de la santé n'est plus soumis, son comportement est celui d'un consommateur : prévenir l'erreur c'est amoindrir le risque de réclamation,

- pour des **raisons économiques** : la société regarde à la dépense et ne veut régler que des prestations dont l'utilité est prouvée et dont le protocole n'engendre pas de dépenses inutiles.

La **qualité**, c'est "l'ensemble des propriétés et caractéristiques d'un produit ou d'un service qui lui confère l'aptitude à satisfaire des besoins implicites et explicites".

Le **système qualité** est l'ensemble des structures et procédures mises en place pour gérer la qualité.

L'assurance - qualité, c'est la capacité de démontrer (garantir) que des actions sont mises en oeuvre pour que le service réponde aux exigences de la qualité.

Gérer la qualité, c'est appliquer trois principes de bases :

- **définir l'objectif** à atteindre, qui est clairement écrit (par exemple compte-rendu type),
- **faire ce qui est prévu** (répondre aux exigences et aux questions posées dans le CR type),
- **vérifier ce qui est fait** : contrôle des conclusions de l'examen, chercher à obtenir en retour les informations sur les suites données à nos conclusions, vérification de la pertinence de ces conclusions.

Ce concept de qualité repose sur la satisfaction de plusieurs niveaux sociaux : l'individu concerné, les intervenants "associés" (entourage du patient, confrères correspondants, l'ensemble du groupe socio-politico-économique). Cette satisfaction,

souvent subjective pour le patient, repose également sur des critères objectifs qui peuvent être évalués

- **évaluation des moyens** techniques et humains mis en oeuvre (formation initiale et continue, matériel de bon niveau),
- **évaluation des procédures** (intérêt de tel examen, de telle recherche, la procédure validée est-elle suivie par l'ensemble de la profession ?),
- **évaluation du résultat** : taux d'erreur, compréhension de la conclusion, conclusion suivie d'effet.

Toute cette démarche est désormais opposable au monde de la santé, aux imageurs en général et aux échographistes en particulier, la société leur donne-t-elle les moyens de s'y soumettre.

INFORMATION DE LA CLIENTELE

La loi fait obligation au médecin de prévenir son patient des risques que peuvent entraîner les traitements et la justice peut demander de "prouver que le malade a donné son consentement éclairé par une information pertinente", ce qui conduit à établir une fiche signée jointe au dossier. En matière de diagnostic, cette obligation ne concerne que certaines méthodes, abordant notamment le diagnostic génétique.

Il paraît prudent, dans le contexte de plus en plus médico-légal qui entoure notre exercice, d'établir un document que nous ferons signer par notre clientèle, en particulier quand il s'agit d'échographie obstétricale.

Ce document doit être court, facilement compréhensible. Il indiquera les avantages et les limites de la méthode, les implications qui peuvent découler des constatations de notre examen, qui seront acceptées par avance (mais pas obligatoirement de manière définitive) par le (la) patient(e). Ce document portera l'identité de la personne concernée qui le datera et le signera.

Merci de me faire parvenir vos idées et éventuellement vos modèles pour pouvoir établir un texte qui aurait l'assentiment de tous.

ORDRE ET ECHOGRAPHIE

Selon nos informations, le Conseil National de l'Ordre des Médecins a approuvé, dans sa séance du 26.09.97., un rapport du Docteur HAENEL sur la situation actuelle et l'avenir de l'échographie en France.

SITUATION ACTUELLE

Pour ce que nous savons de ce rapport, il reconnaît l'importance volumique, et en matière de santé publique, de l'échographie.

Certains chiffrages sont hasardeux : il y aurait 11000 appareils d'échographie en Europe dont 15000 (!) en France où sont produites 18 % des échographies. Il y aurait 1500 échographistes "exclusifs" en France, la CNAM en dénombre 400 à 500 !

L'approche de la formation actuelle nous parait donner lieu à un réel sectarisme : les radiologues sont loués pour avoir intégré l'échographie dans le CES depuis 1979, la formation des gynécologues poserait question et, en ce qui concerne les "non spécialistes faisant de l'échographie", le Docteur HAENEL distinguerait les "inventeurs" de la méthode, expérimentés mais non diplômés et ceux qui n'ont aucune formation (tout au plus celle donnée par les constructeurs) et qui travaillent avec des appareils rachetés à bas prix !! Impasse totale sur ceux qui ont tout abandonné pour apprendre la méthode par des cours théoriques et des stages pratiques auprès de ceux qui ont mis en oeuvre le DIU.

L'effort de mise en place des 3 DIU (écho générale, écho gynéco-obstétricale, écho cardiologique) est apprécié, tout en mettant en garde les généralistes du risque que représenterait l'exercice exclusif de l'échographie en cas d'apparition de nouvelle technique d'imagerie.

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

Ces propositions semblent correspondre aux préoccupations du SNUD qui réclame depuis longtemps la nécessaire validation d'une formation efficace, initiale et continue et l'établissement de critères de qualité opposables à tous ceux qui pratiquent le diagnostic par ultrasons.

L'échographie foetale et ses risques d'erreur préoccupe l'Ordre qui souhaiterait une information plus précise de la population sur les limites de faisabilité et une formation de très haut niveau pour les praticiens.

Enfin, **la réouverture d'une rubrique spécifique dans l'annuaire téléphonique** serait très clairement souhaitée. Pourraient y être inscrits tous les spécialistes ayant une formation reconnue d'échographie dans leur DES et les non spécialistes titulaires d'un DIU d'échographie ou de son équivalence.

Il ressort de ceci, sous réserve de confirmation de la teneur du rapport, que l'Ordre prend conscience du "phénomène ultrasons", des dérives auxquelles il a donné lieu et de la nécessaire organisation de la distribution des

échographies. Le SNUD se réjouit des perspectives d'avenir et contacte les responsables des DIU avant l'installation des commissions d'équivalence et France-Télécom pour la réouverture de la rubrique dans l'annuaire.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE L'ANAES SUR L'ACCREDITATION

Christian DELATTRE

Le SNUD a participé, le 2 octobre 1997, au siège de l'ANAES à Paris, à une séance d'information sur l'accréditation qui a réuni l'ensemble des syndicats de médecins libéraux.

Cette réunion s'inscrivait dans un cycle de contacts s'adressant notamment aux hôpitaux et aux sociétés savantes.

Présidée par le Professeur MATILLON, l'ANAES (Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé), est un établissement public créé par l'ordonnance du 24/04/96 par le décret du 07/04/97.

Par rapport à l'ANDEM, organisation de type associatif en charge depuis 1990 de promouvoir l'évaluation, l'ANAES a reçu des missions complémentaires importantes

- accréditation des établissements de santé,
- avis sur l'admission au remboursements des actes et prestations,
- évaluations des programmes de santé publique,
- élaboration des RMO et des recommandations de bonne pratique.

L'objectif affiché de l'accréditation en France, s'appuyant sur les expériences étrangères (USA, Canada, Australie), est de promouvoir l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

Mais ce que chacun pressent, c'est que cette méthode accréditive sera utilisée, tôt ou tard, non seulement pour le financement des structures d'hospitalisation publiques et privées et leurs "sous-traitants" (vacataires, laboratoires, plateaux d'imagerie travaillant pour les hôpitaux et les cliniques), mais aussi par la suite pour l'ensemble de la médecine libérale.

Quelle sera la procédure d'accréditation ?

1 - L'établissement prend l'initiative de demander d'entrer dans la procédure.

2 - L'ANAES envoie le manuel d'auto-évaluation.

3 - Une équipe de visiteurs experts (un médecin, un soignant, un gestionnaire) analyse l'établissement à partir du manuel d'accréditation.

4 - Est rédigé un rapport de visite, comprenant le rapport d'auto-évaluation + celui des experts visiteurs.

5 - Ce rapport est adressé dans les deux mois à l'établissement, qui dispose d'un mois pour faire ses observations.

- 6 - Ces documents sont transmis au Collège d'accréditation, qui
- *vérifie le respect de la procédure,
 - *valide le rapport,
 - *détermine des recommandations
 - *arrête le délai pour une nouvelle visite.

7 - Le Directeur de LANAES transmet ces documents

- *à l'établissement,
- *au Directeur de l'ARH (Agence Régionale de l'Hospitalisation).

8 - Un compte-rendu de la procédure est accessible au public.

Le manuel d'accréditation comprend un guide d'auto-évaluation et sera disponible à tous ceux qui le souhaitent.

Le Collège d'accréditation

- 11 membres + suppléants, nommés pour 3 ans renouvelables 1 fois.
- rôle : analyse et valide les rapports d'accréditation.

L'ANAES doit donc se constituer un réseau de 4 à 600 experts de l'accréditation, qui seront désignés par le Directeur Général de LANAES après avis du Conseil Scientifique. Ils recevront une formation adaptée à LANAES. Ils seront chargés de visites d'accréditation d'établissements en dehors de leur propre région. Ces experts doivent avoir eu des fonctions hospitalières, mais ne pourront, à la suite de leur mandat, qui les occupera à temps partiel, exercer dans les établissements soumis à la procédure pendant une période de 3 ans.

Des échographistes devraient se porter candidats pour rejoindre ce groupe d'experts.

NB : A notre époque, caractérisée par une démarche nominative (Norme ISO 9002 de l'industrie) pour améliorer la qualité, mieux s'armer pour la compétition concurrentielle et répondre aux exigences qualitatives des consommateurs, le corps médical se doit d'adhérer tout entier à la démarche évaluative qui constitue le meilleur moyen de s'armer face aux procédures d'accréditation que mettront en place tôt ou tard les organismes publics ou privés de protection sociale.

CSG ET COTISATIONS SOCIALES

Le transfert des cotisations sociales sur la CSG pose le problème de la convention secteur 1. Le contrat qui nous lie à la Sécurité Sociale l'oblige à régler une partie importante de notre contribution. Plusieurs fois l'organisme d'assurance a voulu diminuer sa part. Les nouvelles dispositions transforment une prime d'assurance en impôt qui ne correspond pas à la définition de la part due par la Sécurité Sociale. Pour toutes les professions, il est établi que le prélèvement CSG sera à la même hauteur que les primes trimestrielles. Il en sera sans doute de même pour les médecins conventionnés secteur 1 mais il n'est écrit nulle part que la Sécurité Sociale

se substituera au praticien pour une partie de cet impôt seules quelques paroles veulent être rassurantes.

Le SNUD intervient auprès des syndicats réputés représentatifs pour qu'ils obtiennent des éclaircissements et des garanties sur notre avenir dans ce domaine.

INFORMATISATION

La campagne bat son plein et nous devrions bientôt recevoir, des CPAM, des propositions de contrat nous offrant jusqu'à 9 000 Francs contre la transformation des feuilles de maladie en courrier électronique puis codage des actes et plus encore sans doute.

L'informatisation du cabinet médical aura alors deux usages : interne et externe.

- Usage interne : tenue du fichier, comptabilité, aide à la prescription (ordonnances pré-établies, fichier des interactions médicamenteuses...).

- Usage externe qui prend encore deux aspects

- *télé-médecine : consultation à distance, banques de données, réseaux...

- *télé-administration : c'est le souhait de la Sécurité Sociale : l'avantage sera la diminution de la manipulation de papier par les caisses au détriment du temps du médecin. Le risque sera la perte de la confidentialité, l'électronique permettant tout recoupement. Il est certain que les études épidémiologiques pourraient y gagner.

Pour ceux qui sont informatisés, il est intéressant de savoir si leur logiciel est compatible avec la carte, ce qui éviterait d'avoir à saisir deux fois les données.

Pour ceux qui ne sont pas informatisés, il ne doit y avoir ni angoisse, ni précipitation. L'informatisation du fichier médical n'est pas obligatoire (mais l'expérience a montré qu'elle est très utile). Si vous envisagez un équipement comprenant le fichier médical et ses accessoires, il n'est pas nécessaire de se suréquiper mais il est indispensable que le logiciel ait l'agrément pour fonctionner avec Sesam Vitale. Si vous n'envisagez pas de vous équiper, pensez-y quand même...

Dans tous les cas, il convient d'accepter les 9 000 Francs, ils ne seront pas re-proposés et à terme, la "transmission électronique des données" deviendra sûrement une prescription de la Convention.

ANGEIOLOGUES

Quel avenir ? Deux organisations d'Angéïologues, l'AFFCA et l'USNA, se sont réunies pour former **"l'Agence pour l'Angéïologie"** dont le but est d'obtenir le statut de spécialiste pour tous les angéïologues. Comme pour tout médecin à exercice particulier, la convention des Médecins Généralistes est inadaptée. Le quart des concernés a rejoint cette Agence qui espère améliorer le score et même réunir tous les membres de la profession pour signer son Livre Blanc.

FORMATION CONTINUE

- **FAF** : les fonds devraient se débloquer après la mise en place de l'organisme de gestion. Le FAF pour la formation continue des médecins libéraux peut rembourser une partie de vos frais d'inscription à un diplôme (actuellement à hauteur de 1 000 Frs) : pour tout renseignement et demande de dossier, contacter "Fonds d'Assurance Formation pour la formation médicale", 14 rue Fontaine, 75009 PARIS -

Tél : 01 49 70 85 40, Fax : 01 49 70 85 41)

REUNIONS SCIENTIFIQUES

- **19-22 novembre : Monte-Carlo**, Eurodop 97. 4th Ultrasound Angiography Conference, 3rd International Conference on Contrast Ultrasound. Ce congrès est précédé par l'Euroson School on Vascular Ultrasound, du 16 au 19. Renseignements et inscriptions : Eurodop 97, secrétariat, Département of Imaging, HAMMERSMITH HOSPITAL, DUCANE ROAD, LONDON W 12 ONN (Royaume-Uni) Tél : 00441813831610

Fax : 00441813831722, E-mail : hitec @ rpms.ac.uk

- **20 novembre Paris** : séminaire de Diagnostic Prénatal et de Médecine Fœtale de l'Hôpital Necker. Responsable : Mme le Pr BRIARD. Génétique Médicale, Hôpital des Enfants Malades, 149 rue de Sévres, 75743 PARIS CEDEX 15.

Tél : 01 44 49 50 63, Fax : 01 40 56 34 97

- **3-5 décembre Paris** : Collège National des Gynécologues et Obstétriciens. 21èmes journées. CNIT Paris la Défense. La journée du 3 est entièrement consacrée à l'échographie. Renseignements : Melle MERARD, CNGOF BP 231 78105 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX, Tél : 01 39 21 49 85, Fax : 01 39 21 49 87

- **12-13 décembre Paris** : Dixièmes Journées Pédiatriques de Bicêtre (adénopathies abdominales, échographie de hanches, ischémie du tube digestif). Renseignements secrétariat de radiopédiatrie, Hôpital de Bicêtre, 94275 LE KREMLIN BICETRE CEDEX

Tél : 01 45 21 31 21, Fax : 01 45 21 31 25

- **12-13 décembre : Arcachon**, Sèmes Journées d'Echographie du Collège de Gynécologie de Bordeaux et du SudOuest. "L'échographie du troisième trimestre : du fœtus imagé à l'enfant réel".

Contact : Mme CHABRAT C 50, 81 bd Pierre 1er, 33110 LE BOUSCAT, Tél : 05 56 42 44 05, Fax : 05 56 42 44 12

- **Jeudi 26 - Lundi 30 mars 98: TOURS EUROSON 98 SFAUMB 98**. Ce sera une grande année de grand cru pour l'Ultrasonologie, dans un haut lieu historique de la méthode. Réservez dès à présent votre participation. Informations scientifiques : Dr TRANQUART, TOURS 98, Hôpital Bretonneau (Service Médecine Nucléaire et US), 37044 TOURS CEDEX 1, Tél : 02 47 47 38 48, Fax : 02 47 47 38 76/82 57, E-mail : tours 98 @ med.univ-tours.fr. Organisation Albine Conseil, 92521 NEUILLY CEDEX, Tél : 01 47 47 57 37, Fax : 01 46 40 70 36.

- **19-20 juin 98 : Paris** : 4èmes Journées Parisiennes d'Echographie Gynéco-Obstétricale. Gynécologie et Sénologie. Réunion devenue "incontournable" grâce à sa richesse pédagogique. Le SNUD remercie les organisateurs de reconnaître une entité "échographistes" citée sur le dépliant entre gynécologues-obstétriciens et radiologues.

IMPORTANT

En vue de l'acquisition de points de FMC,

1° se plier de bonne grâce aux contraintes permettant de certifier votre présence aux diverses réunions auxquelles vous participez,

2° exiger le certificat de présence.

SOCIETES A CONNAITRE

Société Française de Foetopathologie (SOFFOET). Réunions prévues (le 10/10/97), le 28/11/97, 23/01/98, 12/06/98, Journée Nationale le 20/03 au CHU Bichat. Contacter Mme GONZALES, Hôpital Saint Antoine 01 49 28 24 05 (21 91) ou Mme NESSMANN, Hôpital Robert Debré 01 40 03 23 38.

Association Française de Tératologie, Faculté de Médecine de Saint Antoine, Laboratoire d'Embryologie, 27 rue de Chaligny, 75012 Paris, Tél. 01 40 01 14 60.

PETITES ANNONCES

- Cherche remplaçant(e) en vue d'association pour cabinet d'échographie région nord Seine et Marne. Equipement haut de gamme récent.

Docteur Philippe KOLF, Tél : 01 60 23 23 33 - Fax : 01 60 23 47 31.

- URGENT. Cherche échographiste expérimenté, compétences en gynéco-obstétrique, pour remplacements réguliers. Ecrire à la LDS qui transmettra.

- **L'annonce lue sur un autre support et à laquelle nous ne donnerions pas suite** : "Vends échographe, très belle imagerie NB Doppler, 2 sondes Array 92 + repro récent 70.000 Fr livré, installé... Remboursé en 6 mois"

- **Une drôle d'idée de la médecine et de l'examen médical.**

- **A 325 F la recette moyenne des échographies, cela représente 8 échographies par semaine : à ce rythme, peuton prétendre avoir un bon entraînement ?**

APPEL

Pour vous informer plus rapidement nous envisageons une formule journal faxé. Il nous faut pour cela recenser tous les numéros de fax des abonnés et éventuellement les adresses électroniques. Les faire connaître à LDS